



Patrimoine
canadien

Canadian
Heritage



Fonds de la musique du Canada

De la musique pour tous

Rapport annuel 2003 - 2004



Canada



Des exemplaires de ce document sont disponibles auprès du :

Ministère du Patrimoine canadien

15, rue Eddy

Gatineau (Québec)

K1A 0M5

Téléphone : (819) 997-0055

Sans frais : 1 866 811-0055

Téléscripteur : (819) 997-3123

www.patrimoinecanadien.gc.ca

© Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, 2004

No du catalogue : CH41-4/2004

ISBN 0-662-68521-0

Table des matières

Mot de la ministre

1. Le Fonds de la musique du Canada et ses objectifs 1

1.1 Le Fonds de la musique du Canada 2

**2. Pleins feux sur les marchés de la musique et l’industrie
de l’enregistrement sonore 3**

2.1 Le marché canadien 3

2.2 Le marché international 3

2.3 Les grands défis qui se posent à l’industrie 4

Poursuite de l’AICE contre les fournisseurs de services Internet

Demandes de licence au CRTC pour la distribution par satellite de services radiophoniques

3. Les programmes du Fonds de la musique du Canada et leur gestion 6

3.1 Huit programmes – sept administrateurs 6

3.2 Profil financier 2003-2004 7

3.3 Programme d’aide aux créateurs 8

Utilisation des fonds – Programme d’aide aux créateurs – Fondation SOCAN

3.4 Programme de diversité de la musique canadienne 8

Utilisation des fonds – Programme de diversité de la musique canadienne
– Conseil des Arts du Canada

3.5 Programme de nouvelles œuvres musicales 9

Utilisation des fonds – Programme de nouvelles œuvres musicales – Musicaction

Utilisation des fonds – Programme de nouvelles œuvres musicales – FACTOR

3.6 Programme d’initiatives collectives 11

Utilisation des fonds – Programme d’initiatives collectives – Musicaction

Utilisation des fonds – Programme d’initiatives collectives – FACTOR

3.7 Programme des entrepreneurs de la musique 12

Utilisation des fonds – Programme des entrepreneurs de la musique – Téléfilm Canada

3.8 Programme d’aide aux associations sectorielles 13

Utilisation des fonds – Programme d’aide aux associations sectorielles

3.9 Programme de souvenirs de la musique canadienne 13

Utilisation des fonds – Programme de souvenirs de la musique canadienne
– Bibliothèque et Archives Canada

Utilisation des fonds – Programme de souvenirs de la musique canadienne
– Patrimoine canadien/Trust pour la préservation de l’audiovisuel du Canada

3.10 Programme de suivi de la politique 14

Utilisation des fonds – Programme de suivi de la politique

3.11 Conseil de la musique du Canada 15

4. Revue de l’année 16

5. Étapes à venir pour le Fonds de la musique du Canada 18



Mot de la ministre

Le Canada est reconnu de par le monde pour son dynamisme culturel et sa tradition d'excellence dans le domaine artistique. Nos paroliers, compositeurs et interprètes se démarquent par leur esprit novateur et leur talent. En nous communiquant leur passion, ils enrichissent notre vie et font rayonner notre culture aux quatre coins du globe.

Pour créer des œuvres de qualité et repousser les limites de leur art, nos artistes peuvent compter sur des programmes d'appui et sur le travail d'hommes et de femmes qui mettent leur talent en lumière. Le Fonds de la musique du Canada aide tous les intervenants du monde de la musique à exceller. Il encourage nos créateurs, interprètes, producteurs et diffuseurs à collaborer pour relever les défis d'aujourd'hui, notamment l'utilisation de nouvelles technologies de diffusion et le respect des droits d'auteur. Il encourage tous les intervenants et partenaires de l'industrie de l'enregistrement sonore à travailler ensemble en vue d'assurer l'essor de la musique ici et au-delà de nos frontières.

À titre de ministre du Patrimoine canadien, j'aimerais remercier tous ceux et celles qui mettent en œuvre les programmes du Fonds de la musique du Canada et qui consacrent leur vie à la musique. Votre engagement mérite d'être applaudi.



Liza Frulla





Du solo à l'ensemble



1. Le Fonds de la musique du Canada et ses objectifs

« *Quel genre de pays voulons-nous?
Un Canada qui déborde
de créativité artistique... »*

- Allocution du premier ministre en réponse au
discours du Trône, le 3 février 2004

L'énoncé ci-dessus témoigne éloquemment du rôle des arts, et de la musique en particulier, dans notre quotidien. La musique se veut à la fois intimiste et rassembleuse. Elle redonne vie à l'histoire et ponctue d'un air d'aller notre marche vers l'avenir. La musique est unique. En ce sens, la réflexion du premier ministre ci-dessus confirme l'importance d'une politique culturelle solide et vibrante.

Au Canada comme ailleurs, l'industrie de la musique doit maintenant composer avec des changements fondamentaux, dont le déclin des ventes d'albums, les percées technologiques, le piratage et le partage des fichiers. Jumelés au taux croissant de pénétration d'Internet au pays, ces enjeux posent un défi encore plus grand au niveau du marché intérieur. L'industrie canadienne de l'enregistrement sonore doit demeurer pertinente et concurrentielle pour survivre et s'épanouir dans l'univers de la mondialisation et de l'économie numérique.

Dans le cas du secteur canadien de l'enregistrement sonore, le gouvernement s'est fixé trois objectifs publics primordiaux :

- > faire en sorte que les musiciens et musiciennes et les entrepreneurs de la musique aient les habiletés, le savoir-faire et les moyens nécessaires pour réussir dans un environnement de mondialisation et de numérisation;
- > élargir l'accès des Canadiens et Canadiennes à un vaste choix d'œuvres musicales canadiennes par l'entremise des médias traditionnels et nouveaux;
- > rehausser les possibilités offertes aux musiciens et musiciennes et aux entrepreneurs culturels canadiens en vue d'apporter une contribution durable et significative à l'expression culturelle canadienne.



Afin d'aider l'industrie canadienne de l'enregistrement sonore à relever les défis constants et nouveaux qui se posent, le gouvernement du Canada a misé sur une démarche stratégique équilibrée, jumelant les instruments législatifs et réglementaires et le financement direct. Une telle approche contribue à l'atteinte de l'objectif ultime : favoriser l'expression de l'identité canadienne par la voie des arts.

Les instruments publics suivants servent à encadrer et à orienter les activités de l'industrie canadienne de l'enregistrement sonore : la *Loi sur la radiodiffusion*; la Canadian Broadcasting Corporation et la Société Radio-Canada; le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC); la *Loi sur le droit d'auteur*; la *Loi sur Investissement Canada*; le Conseil des Arts du Canada; Bibliothèque et Archives Canada; le Fonds de la musique du Canada (FMC).

1.1 LE FONDS DE LA MUSIQUE DU CANADA

Le FMC a pour but de promouvoir l'industrie canadienne de l'enregistrement sonore à tous les échelons – du créateur à l'auditoire. Le fonds a été établi en juin 2001 dans le cadre de l'initiative *Un avenir en art*. Misant sur le Programme d'aide au développement de l'enregistrement sonore (PADES), une évaluation (avril 2000) cernait la nécessité de moderniser le mode de soutien public à l'industrie canadienne de l'enregistrement sonore et d'adopter des politiques claires et précises dans ce secteur.



Fort d'un investissement supplémentaire de 40 M\$ de dollars échelonné sur trois ans, une somme qui permet d'accroître le financement annuel de 10 à 30 M\$, le FMC a pu se doter d'une approche plus globale que celle du PADES, qui comprend des programmes d'aide au service de toutes les composantes de l'infrastructure de l'industrie de l'enregistrement sonore. Une telle approche favorise la reconnaissance des contributions d'individus et d'organismes actifs à tous les échelons et dans toutes les disciplines. En outre, elle permet à l'industrie de l'enregistrement sonore de mieux composer avec les réalités et les difficultés complexes d'aujourd'hui qui la confrontent.

Sur la *scène* musicale



2. Pleins feux sur les marchés de la musique et l'industrie de l'enregistrement sonore

2.1 LE MARCHÉ CANADIEN

Fort d'un chiffre de ventes au détail qui atteignait 946 M\$ en 2003, le Canada constitue le sixième plus gros marché de la musique au monde (source : FIIP). À preuve, de 1999 à 2002, le taux de ventes intérieures d'enregistrements sonores d'artistes canadiens a grimpé de 11 % à 23 % (source : FIIP). Une récente enquête de Millward Brown révèle également que 92 % des Canadiens et Canadiennes jugent la musique canadienne aussi bonne, sinon meilleure, que celle d'autres pays.

L'industrie canadienne de l'enregistrement sonore réunit 331 maisons de disques dont 315 de propriété et sous contrôle canadiens et 16 autres sous contrôle étranger (source : Statistique Canada, 2000). La plupart de ces maisons de production sont établies en Ontario, au Québec et en Colombie-Britannique. Chaque année, près de 7 000 albums sont lancés au pays. Plus de 2 000 constituent de nouveaux enregistrements canadiens et la grande majorité sont produits par des maisons de production appartenant à des intérêts canadiens et contrôlées par des Canadiens.

De surcroît, plus de 45 000 artistes et entrepreneurs canadiens du monde musical font directement ou indirectement appel aux services de l'industrie canadienne de l'enregistrement sonore pour créer, produire et commercialiser leurs produits : les œuvres musicales canadiennes que nous entendons tous les jours. En 2003, l'exécution nationale et internationale de leurs œuvres permettait de verser au-delà de 96 M\$ à plus de 19 500 auteurs-compositeurs et 4 700 éditeurs de musique canadiens (source : SOCAN).

La distribution des enregistrements sonores canadiens tombe, en grande partie, sous le contrôle des filiales canadiennes de multinationales étrangères. Au Québec toutefois, la distribution des enregistrements canadiens relève surtout de sociétés sous contrôle québécois. Dans le passé, ce sont des grandes chaînes de disquaires comme HMV et Archambault, ainsi que des entreprises indépendantes comme CD Warehouse, qui dominaient le marché de détail de la musique. Depuis quelques années toutefois, des magasins à grande surface comme Wal-Mart et Future Shop ont emboîté le pas et s'accaparent une part grandissante du marché.



2.2 LE MARCHÉ INTERNATIONAL

Malgré un marché intérieur plutôt modeste, le riche bassin de talents canadiens a permis au Canada de se hisser au second échelon de l'échelle mondiale. Ensemble, les 21 artistes canadiens considérés comme les plus grands vendeurs ont accumulé plus de 12 milliards de dollars (CAN) en ventes globales de

disques au cours de leur carrière. De fait, le monde entier vibre aux accords de la musique canadienne, de la radio aux vidéos, en passant par les nombreux certificats de ventes de disque or, platine et diamant, sans oublier tous les hommages internationaux récoltés, tels que les prix Grammy et ceux de la Victoire de la musique.

Au cours de la dernière décennie, les dix artistes canadiens les plus en vue ont vendu 359 millions d'unités partout dans le monde.

- Applaud!

Les redevances versées aux auteurs-compositeurs canadiens pour l'exécution de leurs œuvres à l'étranger (en direct et en différé) atteignaient 44 M\$ en 2002, dépassant pour la première fois les redevances payées à des auteurs-compositeurs étrangers pour l'exécution de leurs œuvres au Canada. En 2003, ce chiffre grimpe à 47,3 M\$.



2.3 LES GRANDS DÉFIS QUI SE POSENT À L'INDUSTRIE

Poursuite de l'AICE contre les fournisseurs de services Internet

Dans le cadre de diverses initiatives engagées pour faire obstacle à la reproduction non autorisée de fichiers de musique électroniques dans Internet, en février 2004, l'Association de l'industrie canadienne de l'enregistrement (AICE) présentait une requête devant la Cour fédérale du Canada contre cinq fournisseurs de services Internet (FSI) canadiens. Cette requête avait pour but d'obliger les FSI à divulguer l'identité des instances qui distribuaient ouvertement des milliers de fichiers de musique électroniques, un geste qui constitue un délit de contrefaçon aux yeux de l'AICE.

Le 31 mars 2004, la Cour fédérale rejetait la requête de l'AICE, alléguant une insuffisance de preuves et affirmant que les questions de respect de la vie privée l'emportaient sur celles du droit d'auteur. Compte tenu de l'importance que l'industrie canadienne de l'enregistrement sonore accorde au droit d'auteur, l'AICE a choisi de poursuivre le combat, portant la cause en appel le 13 avril 2004.

Depuis, le gouvernement canadien s'est aussi exprimé à ce sujet. Au mois d'avril 2004, la ministre de Patrimoine canadien de l'époque, l'honorable Hélène Scherrer, affirmait que son ministère, de concert avec Industrie Canada, comptait élaborer un projet de loi pour modifier la *Loi sur le droit d'auteur (Canada)* de façon à interdire le téléchargement non autorisé de musique. La ministre demandait aussi au gouvernement fédéral de mettre en vigueur le *Traité de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes* pour mieux sauvegarder le droit de propriété des produits protégés par droit d'auteur. La réforme du droit d'auteur constitue toujours une priorité aux yeux du ministère du Patrimoine canadien.

Les répercussions du téléchargement de musique électronique sur l'industrie de l'enregistrement sonore continuent de soulever la controverse, au fur et à mesure que les deux parties rivalisent d'arguments pour faire valoir leur point de vue. Quoiqu'il en soit, on ne peut contester le fait que le maintien du droit d'auteur sur les œuvres produites constitue un moyen d'existence essentiel pour les artistes et l'ensemble de l'industrie de l'enregistrement sonore. Une mise à jour d'une politique nationale sur le droit d'auteur constituerait

une composante essentielle de toute stratégie servant à relever les nouveaux défis de la production musicale à l'ère numérique. Forts de l'avis d'appel déposé par l'AICE et de la position du ministère du Patrimoine canadien, nous sommes en voie de nous doter d'une telle politique.

« J'en suis ressortie plus inspirée et confiante qu'avant. »

– Julie Blue, chanteuse (Vancouver)

Demandes de licence au CRTC pour la distribution par satellite de services radiophoniques

Le 23 décembre 2003, le CRTC lançait un appel de demandes relatif aux licences de distribution par satellite de services radiophoniques. Cet appel faisait suite à une demande formulée en 2003 par la Canadian Satellite Radio Inc. (CSRI) et son partenaire américain, la société Satellite Radio XM. Depuis, la CBC a aussi soumis, en partenariat avec Sirius Satellite Radio Inc., une demande de distribution de services radiophoniques par satellite, alors que CHUM Ltd. a formulé une demande de licence visant l'établissement de services radiophoniques numériques par voie terrestre au Canada en guise d'alternative aux services par satellite.

Le CRTC analyse présentement ces demandes et leurs effets éventuels sur l'industrie radiophonique locale avant de se lancer dans un examen de la radio commerciale. Les audiences du CRTC ont eu lieu en novembre 2004.

La radio par satellite représente une autre voie de distribution au service des enregistrements sonores canadiens, sans compter qu'elle laisse entrevoir la possibilité de nouveaux partenariats au sien de l'industrie de l'enregistrement sonore. Le Ministère entend suivre de près l'évolution du dossier.





La compilation

3. Les programmes du Fonds de la musique du Canada et leur gestion

L'industrie canadienne de l'enregistrement sonore constitue un riche creuset d'individus et d'organismes. Même si les créateurs, c'est-à-dire les paroliers, les auteurs-compositeurs, les interprètes et les compositeurs de concert et de cinéma, peuplent l'avant-scène de l'industrie de la musique canadienne, le talent et l'engagement de tous les intervenants en coulisse contribuent tout autant à la vitalité de l'industrie. Les maisons de disques, les distributeurs de musique spécialisée, les imprésarios, les éditeurs de musique, les studios d'enregistrement sonore sont tous des membres à part entière du domaine. Il en va de même des organismes sans but lucratif qui représentent les créateurs, les artistes et les entrepreneurs, et des organismes établis dont le mandat consiste à garantir l'accès aux enregistrements sonores, de même que leur préservation et leur conservation.

Le Fonds de la musique du Canada (FMC) recoupe des programmes ciblés qui viennent collectivement en aide aux Canadiens et Canadiennes actifs dans diverses disciplines du domaine de la musique. Qu'il s'agisse de favoriser le jaillissement d'une nouvelle chanson, d'appuyer un groupe de musiciens

itinérants, de collaborer à la production de disques compacts ou de sauvegarder le patrimoine musical canadien au profit des générations futures, l'aide financière du FMC sert à garantir l'atteinte des objectifs stratégiques du gouvernement.

3.1 HUIT PROGRAMMES – SEPT ADMINISTRATEURS

Le FMC s'articule en huit programmes. Il cultive des liens étroits avec les partenaires responsables de la mise en œuvre des programmes de l'industrie de l'enregistrement sonore et du secteur culturel en général, de manière à assurer leur gestion pertinente et efficace. Les partenariats conclus dans le cadre du Programme d'aide au développement de l'enregistrement sonore (PADES) avec la Foundation to Assist Canadian Talent on Records (FACTOR), la Fondation Musicaction (Musicaction) et le Conseil des Arts du Canada se poursuivent; d'autres ont vu le jour, y compris ceux avec la Fondation SOCAN, Téléfilm Canada et Bibliothèque et Archives Canada.



	Fonds publics	Programme du Fonds de la musique du Canada	Administrateur du programme
Patrimoine canadien	Subventions	Diversité de la musique canadienne	Conseil des Arts du Canada
	Fonctionnement	Souvenirs de la musique canadienne (*)	Bibliothèque et Archives Canada
		Suivi de la politique	Patrimoine canadien
	Contributions	Aide aux associations sectorielles	Fondation SOCAN
		Aide aux créateurs	Musicaction FACTOR
		Nouvelles œuvres musicales Initiatives collectives	Téléfilm Canada
	Programme des entrepreneurs de la musique		

(*) Le Trust pour la préservation de l'audiovisuel du Canada profite également de l'appui de Patrimoine canadien.

3.2 PROFIL FINANCIER 2003-2004				
Programme	Administrateur	Allocation de fonds, tel que précisé au départ par Patrimoine canadien	Contribution de Patrimoine canadien disponible	Sommes utilisées par les administrateurs selon les rapports annuels
Programme d'aide aux créateurs	Fondation SOCAN	1 000 000 \$	906 561 \$	884 126 \$
Programme de diversité de la musique canadienne	Conseil des Arts du Canada	1 500 000 \$	1 406 250 \$	1 406 250 \$
Programme de nouvelles œuvres musicales	Musicaction FACTOR	4 520 000 \$	4 178 790 \$	4 178 790 \$
		6 780 000 \$	6 268 184 \$	6 268 184 \$
Programme d'initiatives collectives	Musicaction FACTOR	800 000 \$	857 225 \$	857 225 \$
		1 200 000 \$	1 098 338 \$	1 098 338 \$
Programme des entrepreneurs de la musique	Téléfilm Canada	10 000 000 \$	9 560 000 \$	9 560 000 \$
Programme de souvenirs de la musique canadienne	Bibliothèque et Archives Canada Trust pour la préservation de l'audiovisuel du Canada	400 000 \$	360 000 \$	360 000 \$
		200 000 \$	175 000 \$	152 607 \$
Programme d'aide aux associations sectorielles	Patrimoine canadien	600 000 \$	571 955 \$	571 955 \$
Programme de suivi de la politique	Patrimoine canadien	1 000 000 \$	867 338 \$	541 817 \$
		28 000 000 \$	26 249 641 \$	25 879 292 \$



3.3 PROGRAMME D'AIDE AUX CRÉATEURS

Le Programme d'aide aux créateurs a pour objet d'aider les compositeurs, les paroliers et les auteurs-compositeurs canadiens à approfondir leur art et de les familiariser davantage avec le monde des affaires. Ce faisant, le programme sert à garantir l'accès des artistes, des interprètes et des producteurs canadiens à des compositions canadiennes de qualité. Il sert aussi à garantir que les Canadiens et Canadiennes continuent d'entendre de la musique et des paroles qui les concernent et les touchent. Du premier jet d'inspiration aux vibrations de la dernière note, le Programme d'aide aux créateurs est présent, au plein service de la musique et de l'auditoire.

Les bénéficiaires admissibles comprennent des associations et des organismes canadiens sans but lucratif qui font partie du secteur de la musique et qui représentent des créateurs canadiens. Ce programme est administré par la Fondation SOCAN.



Utilisation des fonds – Programme d'aide aux créateurs – Fondation SOCAN

La Fondation SOCAN a utilisé 884 126 \$ des 906 561 \$ alloués par le Fonds de la musique du Canada en 2003-2004 (selon l'accord de contribution conclu le 13 mars 2002).

La contribution de Patrimoine canadien représentait 94 % du montant total de l'engagement financier de la Fondation SOCAN de 942 597 \$ consacré au Programme d'aide aux créateurs en 2003-2004. Les frais d'administration de 66 855 \$ correspondaient à 8 % de tous les fonds utilisés.

Six demandes ont été acheminées à la Fondation SOCAN dans le cadre du Programme d'aide aux créateurs, ce qui représentait 1 213 500 \$; cinq projets ont été approuvés, d'où un investissement de 817 271 \$, ce qui correspondait à 67 % du montant total demandé.

En 2003-2004, cinq associations canadiennes sans but lucratif ont commandité la tenue de plus de 30 ateliers, séminaires et salons à l'échelle du pays. Ensemble, ces projets ont attiré plus de 2 600 Canadiens et Canadiennes.

« La SOCAN administre les droits d'exécution de ses membres. Il est intéressant de remarquer qu'entre 2000 et 2003, les revenus étrangers ont augmenté de 60 %, témoignant de l'immense succès de nos créateurs de musique à travers le monde. Encore plus intéressant est le fait que la balance commerciale entre la SOCAN et les sociétés américaines (ASCAP, BMI et SESAC) soit passée d'un déficit d'environ 5 M\$ en 2001 à un surplus de 6 M\$ en 2003. Ceci démontre clairement le succès des programmes d'aide aux créateurs ainsi que celui des politiques de contenu du gouvernement canadien. »

– André Lebel, chef de direction,
SOCAN

« Si une seule Avril Lavigne arrive à se renseigner davantage grâce à ces ateliers, le jeu en vaudra certainement la chandelle! »

– Stan Meissner, musicien, compositeur,
chanteur, producteur (Toronto)

3.4 PROGRAMME DE DIVERSITÉ DE LA MUSIQUE CANADIENNE

Le Programme de diversité de la musique canadienne a pour mandat de promouvoir la diversité musicale au sein de l'industrie canadienne de l'enregistrement sonore. Il vient en aide aux créateurs, aux artistes et aux entrepreneurs canadiens qui s'occupent de

produire, de distribuer et de faire connaître des œuvres musicales spécialisées. À l'image du pays, c'est la grande diversité de l'industrie canadienne de l'enregistrement sonore qui constitue l'une de ses plus grandes forces. Le Programme de diversité de la musique canadienne permet de capitaliser sur cette force.

Les bénéficiaires admissibles doivent être des artistes, des ensembles ou des orchestres canadiens, des maisons de disques ou des sociétés de distribution de disques appartenant à des intérêts canadiens et contrôlées par des Canadiens dont le genre artistique, l'œuvre ou le produit relève de la musique spécialisée. Ce programme est administré par le Conseil des Arts du Canada (CAC).

Utilisation des fonds – Programme de diversité de la musique canadienne – Conseil des Arts du Canada

Le CAC a dépensé la somme entière de 1 406 250 \$ allouée par le Fonds de la musique du Canada en 2003-2004 (selon le protocole d'entente du 18 mars 2002). Les frais d'administration de 120 000 \$ correspondaient à 9 % de tous les fonds versés.

Des 1 406 250 \$ disponibles, une somme de 1 M\$ a été remise sous forme de subventions. Le CAC a reçu 375 demandes en vertu du Programme de diversité de la musique canadienne, ce qui équivalait à 5 495 389 \$; 102 projets ont été approuvés à un coût de 1 028 980 \$, soit 19 % du montant total demandé. Le programme a permis d'appuyer la production d'enregistrements sonores de divers types, y compris la musique folk et les musiques du monde, les œuvres autochtones, le jazz, la musique actuelle, la musique contemporaine, la musique classique et les créations

électroacoustiques. Une somme additionnelle de 28 980 \$ a été allouée au programme, en un versement unique, à même le budget de la section Musique du CAC.

En outre, le Centre de musique canadienne (CMC), qui abrite la plus grande collection d'œuvres de musique classique contemporaine canadienne au pays, a aussi profité du programme. Les fonds versés au CMC visaient deux de ses projets : la série *Portraits de compositeurs canadiens* (150 000 \$) et les *Services de distribution du Centre* (136 250 \$). Ces projets ont pour but de faire connaître les œuvres de compositeurs canadiens au pays et à l'étranger.

« J'ai l'impression que nous commençons à peine à nous éveiller à la richesse de nos merveilleuses sources de musique classique. »

– Mary Gardiner, compositrice, interprète, enseignante (Toronto)



3.5 PROGRAMME DE NOUVELLES ŒUVRES MUSICALES

Le Programme de nouvelles œuvres musicales a été conçu dans l'optique d'appuyer les efforts de nos créateurs, artistes, maisons de disques et autres entrepreneurs du domaine de l'enregistrement sonore. Il leur donne l'occasion de produire des enregistrements canadiens, d'en faire la promotion, d'approfondir leur art et d'accroître leur savoir-faire.

Le programme est administré par la Fondation Musicaction (Musicaction) dans le cas du secteur francophone de l'industrie, et par la Foundation to Assist Canadian Talent on Records (FACTOR) en ce qui concerne le secteur anglophone de l'industrie.

Le Programme de nouvelles œuvres musicales constitue l'une des pierres angulaires du Fonds de la musique du Canada (FMC). Les fonds distribués par FACTOR et Musicaction répondent à une large gamme de besoins. Qu'il s'agisse d'aider un jeune artiste prometteur à produire un CD promotionnel, d'appuyer financièrement une grande tournée musicale au pays ou à l'étranger, de faciliter la production d'un CD pleine longueur grâce aux meilleurs outils techniques ou d'appuyer des projets de promotion et de commercialisation, le Programme de nouvelles œuvres musicales a permis à de nombreux artistes canadiens de se faire mieux connaître et de cultiver des liens fructueux avec le public canadien.

Utilisation des fonds – Programme de nouvelles œuvres musicales – Musicaction

En 2003-2004, Musicaction a dépensé la somme totale de 4 178 790 \$ disponible en vertu du FMC (selon l'accord de contribution conclu le 13 mars 2002). Les frais d'administration de 557 890 \$ correspondaient à 7,6 % de tous les fonds versés publics et privés (7 889 570 \$)*.

Musicaction a approuvé 583 des 697 demandes qui lui ont été soumises, d'où un investissement total de 5 754 455 \$, soit 64 % de la somme de 9 002 037 \$ demandée. Les fonds dépensés au cours d'un exercice financier ne représentent pas la somme totale des fonds engagés. De fait, dans le cas de plusieurs projets bénéficiaires n'ayant pas été menés à terme, le paiement final n'a pas été versé alors que certains projets ayant bénéficié d'une aide financière avaient été soumis lors de l'exercice précédent.

Utilisation des fonds – Programme de nouvelles œuvres musicales – FACTOR

En 2003-2004, FACTOR a dépensé la somme totale de 6 268 184 \$ disponible en vertu du FMC (selon l'accord de contribution conclu le 22 février 2002). Les frais d'administration de 1 348 522 \$ correspondaient à 10,2 % de tous les fonds versés publics et privés (13 223 627 \$)*.

FACTOR a reçu 3 630 demandes pour une gamme de projets d'une valeur de 43 617 503 \$; de ce nombre, 1 227 ont été approuvés, d'où un investissement total de 11 759 747 \$, soit 27 % de la somme totale demandée. Le Programme de nouvelles œuvres musicales a contribué, dans une large mesure, à l'aide totale versée par FACTOR. Les fonds dépensés au cours d'un exercice financier ne représentent pas la somme totale des fonds engagés. De fait, dans le cas de plusieurs projets bénéficiaires n'ayant pas été menés à terme, le paiement final n'a pas été versé alors que certains projets ayant bénéficié d'une aide financière avaient été soumis lors de l'exercice précédent.



« Le talent n'est pas une fin mais un départ. »

– Michel Gendron, vice-président,
Disques Tox (Montréal)

« FACTOR m'a grandement aidé à mettre en valeur ma musique et à dénicher des auditoires réceptifs dans plusieurs régions du monde, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Canada. »

– Corb Lund, chanteur et auteur-compositeur,
Corb Lund Band, Stony Plain Records
(Alberta)

* Les fonds versés proviennent du ministère du Patrimoine canadien, des radiodiffuseurs, de remboursements de prêts et des revenus de placements.

3.6 PROGRAMME D'INITIATIVES COLLECTIVES

Le Programme d'initiatives collectives cherche à favoriser le développement de l'industrie canadienne de l'enregistrement sonore en favorisant la présence accrue des entreprises, des sociétés, des maisons de disques, des créateurs et des artistes canadiens sur les scènes régionales, nationale et internationale. Ce programme fournit de l'aide financière pour les conférences et les remises de prix, les expositions physiques et virtuelles, ainsi que les initiatives d'expansion des marchés. En 2003-2004, le Fonds de la musique du Canada (FMC) a investi 1 955 563 \$ dans ce programme.

Les bénéficiaires admissibles doivent être des associations, des sociétés ou des organismes canadiens sans but lucratif. Ce programme est aussi administré par Musicaction pour le secteur francophone de l'industrie de la musique et par FACTOR pour le secteur anglophone.

Le FMC appuie, par le biais du Programme d'initiatives collectives, la tenue d'importants événements annuels comme les Rencontres professionnelles de l'industrie québécoise du disque, du spectacle et de la radio, la Canada Music Week, la Canadian Country Music Week et les East Coast Music Awards and Conference. Aux yeux des personnes actives sur la scène musicale canadienne, ces événements figurent parmi les faits saillants de l'année.

La population canadienne est probablement plus familière avec la cérémonie des prix JUNO et le Gala de l'ADISQ auxquels le Programme d'initiatives collectives accorde un appui financier pour contrecarrer certains coûts organisationnels et logistiques.

Utilisation des fonds – Programme d'initiatives collectives – Musicaction

En 2003-2004, Musicaction a dépensé le plein montant de la subvention de 857 225 \$ qui lui avait été allouée en vertu du FMC (conformément à l'accord de contribution du 13 mars 2002 et à la lettre de modification du 15 août 2002). Les frais d'administration de Musicaction correspondaient à 7,6 % de tous les fonds versés publics et privés (7 889 570 \$)*.

Musicaction a reçu 42 demandes dans le cadre du Programme d'initiatives collectives, ce qui totalisait 1 354 995 \$; de ce nombre, 40 ont été approuvées, d'où un investissement total de 942 000 \$, soit 70 % de la somme totale demandée. Les fonds dépensés au cours d'un exercice financier ne représentent pas la somme totale des fonds engagés. De fait, dans le cas de plusieurs projets bénéficiaires n'ayant pas été menés à terme, le paiement final n'a pas été versé alors que certains projets ayant bénéficié d'une aide financière avaient été soumis lors de l'exercice précédent.



Utilisation des fonds – Programme d'initiatives collectives – FACTOR

En 2003-2004, FACTOR a dépensé le plein montant de la subvention de 1 098 338 \$ qui lui avait été allouée en vertu du FMC (conformément à l'accord de contribution du 22 février 2002). Les frais d'administration de FACTOR correspon-daient à 10,2 % de tous les fonds versés publics et privés (13 223 627 \$)*.

* Les fonds versés proviennent du ministère du Patrimoine canadien, des radiodiffuseurs, de remboursements de prêts et des revenus de placements.

FACTOR a reçu 59 demandes dans le cadre du Programme d'initiatives collectives, ce qui totalisait 2 530 968 \$; de ce nombre, 40 ont été approuvées, d'où un investissement total de 1 308 598 \$, soit 52 % de la somme totale demandée. Les fonds dépensés au cours d'un exercice financier ne représentent pas la somme totale des fonds engagés. De fait, dans le cas de plusieurs projets bénéficiaires n'ayant pas été menés à terme, le paiement final n'a pas été versé alors que certains projets ayant bénéficié d'une aide financière avaient été soumis lors de l'exercice précédent.

« Avec l'aide du programme et dans le cadre de notre Gala MIMI, nous avons pu recenser 383 enregistrements d'artistes émergents dont 90 % ne se retrouvaient nulle part! »

– Jean-Robert Bisaillon,
directeur, SOPREF (Montréal)



3.7 PROGRAMME DES ENTREPRENEURS DE LA MUSIQUE

Mis sur pied en 2002, le Programme des entrepreneurs de la musique (PEM) se distingue des programmes de financement traditionnels axés sur des projets particuliers. Véritable complément du Programme de nouvelles œuvres musicales, le PEM joint ainsi le rang des projets novateurs engagés par le gouvernement canadien. Le programme mise sur un noyau d'entreprises canadiennes établies vouées au développement et à la promotion des créateurs et interprètes canadiens. En raison du caractère stratégique, plutôt que tactique, de ce nouveau programme, il faut prévoir quelques années avant que cette initiative innovatrice donne des résultats concrets. Cela dit, les premiers témoignages portent à croire que les choses évoluent dans la bonne direction.

« Au lieu de subir les soubresauts causés par les multinationales, le PEM me permet d'occuper l'espace qu'ils délaissent. »

– Mario Labbé, président,
Analekta (Montréal)

Le PEM cherche à atteindre quatre objectifs :

- > dans le contexte de l'économie numérique, offrir aux Canadiens et Canadiennes une gamme de choix canadiens attrayants qui reflètent bien la diversité régionale et culturelle du Canada, de même que ses deux langues officielles;
- > favoriser le développement à long terme des talents artistiques;
- > établir une présence canadienne dynamique en ligne;
- > promouvoir l'utilisation novatrice des nouvelles technologies.

La musique canadienne s'est taillée une place enviable au sein du marché mondial de la musique; le PEM aidera à garantir qu'elle affermit et élargit sa présence partout dans le monde.

Les bénéficiaires admissibles au programme comprennent, entre autres, des entreprises appartenant à des intérêts canadiens et sous contrôle canadien ayant fait leurs preuves dans le développement et la commercialisation des talents musicaux canadiens et dont la principale occupation consiste à produire et à commercialiser des enregistrements sonores à contenu canadien.

Utilisation des fonds – Programme des entrepreneurs de la musique – Téléfilm Canada

Téléfilm Canada a dépensé la somme totale des 9 560 000 \$ octroyée par le Fonds de la musique du Canada (FMC) en 2003-2004 (conformément à l'accord de

contribution du 19 juin 2002 et à la lettre de modification du 7 janvier 2003).

Les frais d'administration de 831 897 \$ correspondaient à 9 % de tous les fonds versés.

En 2002-2003, des marchés ont été conclus avec 13 demandeurs dans le cadre de la Phase 2 du Programme des entrepreneurs de la musique, ce qui représente une somme totale de près de 18 M\$. Les déboursés en 2003-2004 s'élèvent à 8 690 970 \$, alors que 37 123 \$ ont été versés aux bénéficiaires de la Phase 1. La Phase 2 du programme a pour objet de faciliter la mise en œuvre des plans d'entreprise.

3.8 PROGRAMME D'AIDE AUX ASSOCIATIONS SECTORIELLES

Le Programme d'aide aux associations sectorielles a été conçu pour permettre aux associations du secteur canadien de l'enregistrement sonore de fournir à leurs membres respectifs des services de représentation professionnelle, ainsi que de fréquentes analyses des initiatives publiques, des tendances de l'industrie et des questions concernant celle-ci. Grâce à l'aide accordée aux associations, les Canadiens et Canadiennes qui évoluent dans des domaines comme la composition d'œuvres musicales, l'édition de musique, l'enregistrement sonore, la commercialisation et l'interprétation seront à même de prendre des décisions plus éclairées quant à leur carrière et à leurs activités au sein de leur industrie.

Au cours de 2003-2004, le Ministère a mené des consultations auprès d'associations bénéficiaires ou susceptibles de l'être dans l'optique d'établir en quoi on pourrait ajuster le programme pour mieux répondre à leurs besoins.

Il importe de souligner, puisque cela témoigne de sa grande popularité et de sa valeur perçue, que le programme a reçu deux fois plus de demandes qu'il pouvait accommoder.

Les bénéficiaires admissibles doivent être des associations canadiennes sans but lucratif du secteur de l'enregistrement sonore. Ce programme est administré par le ministère du Patrimoine canadien.

Utilisation des fonds – Programme d'aide aux associations sectorielles

Le Programme d'aide aux associations sectorielles a dépensé la totalité des fonds qui lui avaient été accordés par le Fonds de la musique du Canada en 2003-2004, soit 571 955 \$.

Patrimoine canadien a reçu 11 demandes dans le cadre du Programme d'aide aux associations sectorielles, totalisant 1 084 413 \$; neuf de ces projets ont été approuvés, ce qui équivaut à 571 955 \$ et représente 53 % du montant total demandé.

3.9 PROGRAMME DE SOUVENIRS DE LA MUSIQUE CANADIENNE

Le Programme de souvenirs de la musique canadienne garantit la conservation des enregistrements sonores canadiens, afin que les Canadiens et Canadiennes aient accès à leur patrimoine musical.

Grâce aux nouvelles technologies et aux précieux efforts de personnes et d'organismes dévoués, le Programme de souvenirs de la musique canadienne aidera à garantir que le passé musical du Canada fait aussi partie de son avenir musical.



Les bénéficiaires admissibles regroupent des organismes reconnus qui se spécialisent dans l'accès aux enregistrements sonores, ainsi que dans la préservation et la conservation de tels produits. Le programme relève conjointement de Bibliothèque et Archives Canada et du ministère du Patrimoine canadien par l'entremise du Trust pour la préservation de l'audiovisuel du Canada.

Utilisation des fonds – Programme de souvenirs de la musique canadienne – Bibliothèque et Archives Canada

En 2003-2004, Bibliothèque et Archives Canada a dépensé la somme totale de 360 000 \$ versée en vertu du Fonds de la musique du Canada (FMC) (selon le protocole d'entente signé le 14 juin 2002) en la répartissant entre trois grands secteurs d'activités : 142 000 \$ sont allés aux achats, 149 000 \$ aux activités d'accès et de sensibilisation, et 75 000 \$ à la préservation. En tout, les dépenses de Bibliothèque et Archives Canada liées aux activités et aux projets du Programme de souvenirs de la musique canadienne ont dépassé de 6 000 \$ la subvention allouée par le FMC, une somme que Bibliothèque et Archives Canada a elle-même absorbée.

Utilisation des fonds – Programme de souvenirs de la musique canadienne – Patrimoine canadien/Trust pour la préservation de l'audiovisuel du Canada

En 2003-2004, le ministère du Patrimoine canadien a accordé 152 607 \$ des 175 000 \$ disponibles du FMC au Trust pour la préservation de l'audiovisuel au Canada (conformément à l'accord de contribution du 15 décembre 2003). Les fonds ont été répartis entre deux grands secteurs d'activités, soit 35 711 \$ pour les outils de préservation et 89 671 \$ pour les activités d'engagement du public, plus 9 093 \$ en frais d'immobilisations et 18 132 \$ en frais d'administration.

*« Les générations futures pourront dire :
Mon grand-père jouait avec un groupe de
musiciens dans les années soixante...
Avez-vous son disque? »*

– Richard Green, chef, Division de la musique,
Bibliothèque et Archives Canada

3.10 PROGRAMME DE SUIVI DE LA POLITIQUE

Grâce au Programme de suivi de la politique, la Direction de la politique et des programmes de l'enregistrement sonore est en mesure de vérifier et d'évaluer les changements qui affectent l'industrie canadienne et les industries étrangères de l'enregistrement sonore, puis de surveiller et de mesurer le progrès et l'impact des programmes du FMC. Cette fonction s'avère essentielle en vue de garantir que les programmes mis au point par le FMC demeurent efficaces et sensibles aux besoins sectoriels et qu'ils répondent bien aux intérêts de l'ensemble de la population canadienne.

La transparence est au cœur des préoccupations des responsables du FMC. Le Programme de suivi de la politique permet de garantir que les efforts déployés et les ressources investies par le FMC engendrent des résultats que les Canadiens et Canadiennes sont en mesure de comprendre et d'apprécier.

Ce programme est géré par la Direction de la politique et des programmes de l'enregistrement sonore du ministère du Patrimoine canadien.

Utilisation des fonds – Programme de suivi de la politique

Le Programme de suivi de la politique a dépensé 541 817 \$ du montant total de 867 338 \$ disponible en 2003-2004, surtout en vue d'établir des bases de données, de générer des statistiques et de mener des études.



3.11 CONSEIL DE LA MUSIQUE DU CANADA

Établi en avril 2002, le Conseil de la musique du Canada (CMC) est une première dans l'industrie de la musique canadienne. Ce conseil consultatif, formé de 19 professionnels œuvrant dans divers secteurs de l'industrie et représentant la diversité régionale et la dualité linguistique du pays, est nommé pour conseiller la ministre et le ministère du Patrimoine canadien relativement à l'ensemble des enjeux de l'industrie de l'enregistrement sonore.

Dans le cadre de son nouveau mandat (juin 2004), le CMC a pour fonction de :

- > conseiller la ministre sur les stratégies à adopter pour atteindre les objectifs des politiques et des programmes du gouvernement canadien à l'égard de l'industrie canadienne de l'enregistrement sonore;
- > agir en tant que groupe de rétroaction de l'industrie auprès de Patrimoine canadien en analysant toute question concernant l'industrie canadienne de l'enregistrement sonore lui étant soumise par la ministre;
- > favoriser un dialogue constructif et créer des liens de partenariat entre les groupes de créateurs, d'interprètes, de producteurs et de radiodiffuseurs.

Les membres du CMC sont invités par la ministre du Patrimoine canadien à se réunir trois fois par année pour :

- > analyser les divers outils de politiques et programmes du gouvernement canadien à l'appui de l'industrie canadienne de l'enregistrement sonore, en discuter en séance plénière et acheminer à la ministre des avis sur les items ci-dessus ainsi que sur toute question pouvant influencer sur la santé et l'essor de ce secteur culturel;

- > analyser les plans d'affaires et autres documents préparés par les administrateurs du Fonds de la musique du Canada (FMC), et élaborer des avis à la ministre quant à l'évolution du FMC;
- > discuter de moyens pour assurer la coordination d'actions de partenariat entre les groupes de créateurs, d'interprètes, de producteurs et de radiodiffuseurs;
- > contribuer à la recherche et au développement d'informations pertinentes sur l'industrie canadienne de la musique de même qu'à la mise en place de moyens de communication permettant de mieux utiliser les nombreux programmes, services et renseignements mis à la disposition des intervenants de ce secteur.

Au cours de la dernière année, le CMC a continué de s'acquitter de son mandat et de s'assurer que le FMC et ses programmes répondaient bien aux besoins de l'industrie de l'enregistrement sonore et servaient bien les intérêts de l'ensemble de la population canadienne.



Suivez le rythme

4. Revue de l'année

FONDS DE LA MUSIQUE DU CANADA : MESURES DE RENDEMENT 2003-2004			
Indicateur	Mesure	Résultat à moyen terme	+ ou -
Auditoire	Nombre de ventes d'unités de produits canadiens.	Hausse de 15,65 % du taux des vente d'albums subventionnés par FACTOR en 2003-2004. ¹	↑
	Part de marché des ventes canadiennes.	Hausse de 23 % des ventes totales de répertoire canadien en 2002, une augmentation de 13 %. ²	↑
	Sondages télévision portant sur des événements et des spectacles financés.	1,5 million de téléspectateurs des prix JUNO en 2004, une baisse de 2,2 millions par rapport à 2003. ³	↓
		900 000 téléspectateurs du Gala de l'ADISQ en 2003, une baisse de 1,4 million par rapport à 2002. ⁴	↓
		780 000 téléspectateurs des Canadian Country Music Awards en 2003, une augmentation de 700 000 par rapport à 2002. ⁵	↑
	Nombre de personnes à des spectacles canadiens financés (tournées).	Les créateurs et éditeurs de musique canadiens ont récolté 2,9 millions de dollars en redevances de la SOCAN pour des concerts canadiens donnés en 2003, une modeste hausse de 0,4 % par rapport à 2002. ⁶	↑
	Sensibilisation et valorisation à l'égard de la musique canadienne.	En 2003, 92 % des Canadiens déclaraient que la musique produite par des artistes canadiens était meilleure ou égale à la musique produite par des artistes étrangers, une augmentation par rapport à 91 % en 2002. ⁷	↑
Ventes internationales.	Les ventes enregistrées par les 21 artistes canadiens les plus populaires à l'échelle internationale ont atteint plus de 12 milliards de dollars (CAN), ayant vendu plus de 556 millions de disques au cours de leur carrière. ⁸		



¹ FACTOR

² IFPI

³ CARAS

⁴ ADISQ

⁵ CCMA

⁶ SOCAN

⁷ Millward Brown Goldfarb, Consumer Trendz, 2003.

⁸ Applaud!, février 2003

⁹ SOCAN

¹⁰ Ibid.

¹¹ Ibid.

FONDS DE LA MUSIQUE DU CANADA : MESURES DE RENDEMENT 2003-2004 (suite)			
Indicateur	Mesure	Résultat à moyen terme	+ ou -
Auditoire	Redevances internationales.	Les redevances de la SOCAN provenant de sociétés internationales affiliées ont augmenté de 7,3 % en 2003 pour atteindre 47,3 millions de dollars. ⁹	↑
		En 2003, 8 669 créateurs ont obtenu ces redevances. ¹⁰	↑
Diversité	Nombre de NOUVEAUX créateurs canadiens.	1 979 écrivains canadiens ont obtenu pour la première fois des redevances de la SOCAN en 2003. En 2002, 2 013 avaient reçu des redevances pour la première fois. ¹¹	↓
	Production selon le genre et la langue.	À évaluer en 2004-2005.	
Adaptabilité – Nouveaux modes de diffusion et marchés	% des ventes de produits musicaux canadiens dans des marchés non traditionnels par rapport aux ventes non canadiennes (part de marché).	À évaluer en 2004-2005.	
	% de changement quant aux ventes de produits musicaux non traditionnels.	À évaluer en 2004-2005.	



¹ FACTOR

⁴ ADISQ

⁷ Millward Brown Goldfarb, Consumer Trendz, 2003.

¹⁰ Ibid.

² IFPI

⁵ CCMA

⁸ Applaud!, février 2003

¹¹ Ibid.

³ CARAS

⁶ SOCAN

⁹ SOCAN

Une évaluation formative du Fonds de la musique du Canada (FMC) avait lieu au cours de l'exercice financier 2003-2004 pour examiner sous divers angles la pertinence du concept et de la mise en œuvre du fonds et constater le progrès accompli vers l'atteinte des objectifs fixés. L'évaluation analysait aussi la justesse de l'information recueillie sur le rendement et établissait les ajustements éventuels à apporter au FMC.

L'évaluation formative révélait que les mesures engagées en vue de la mise en œuvre de la plupart des programmes du FMC avaient donné des résultats remarquables. Elle soulevait néanmoins certaines inquiétudes, notamment le fait que la quantité d'information disponible sur les programmes

du FMC ne suffise pas à déterminer si les objectifs du FMC avaient été atteints. Au premier trimestre de 2003-2004, la Direction s'est penchée sur ces préoccupations et a consulté les administrateurs des programmes pour qu'ils l'aident à définir une nouvelle stratégie de cueillette de données et à compiler des données supplémentaires qui lui permettraient de mieux évaluer tous ses résultats.

« Au moyen des musiciens et des outils qu'on a mis à ma disposition, j'ai pu entendre certaines de mes compositions pour la première fois! Incroyable, mais c'est vrai!! »

– Gerry Labelle,
compositeur (Montréal)



Le FMC — *Vers demain*

5. Étapes à venir pour le Fonds de la musique du Canada

Le Fonds de la musique du Canada (FMC) est l'instrument premier dont le Canada s'est doté pour atteindre les objectifs de la Politique canadienne de l'enregistrement sonore. Les programmes du FMC se doivent d'être à la hauteur de la vision de la politique de favoriser la diversité, la capacité et l'excellence au sein de l'industrie de l'enregistrement sonore, et ce, à tous les échelons, des créateurs à l'auditoire.

Le Ministère est conscient que les artistes du secteur canadien de la musique sont parmi nos ambassadeurs culturels les plus en svue à l'étranger, sans compter qu'ils influencent l'image qu'ont de nous les habitants de tous les horizons de la planète. Plus encore, ces artistes et leurs œuvres nous aident à mieux nous comprendre, à mieux percevoir nos réalisations passées, et à cerner nos possibilités d'avenir.

Qu'elle agrémente les spectacles à guichets fermés dans nos stades, nous fasse vibrer aux accords des radios à palmarès, résonne à travers les murs de la maison voisine ou nous hante longtemps après la fin d'un film, la musique canadienne nous rassemble, nous distingue, nous fait battre du pied et donne du rythme à nos vies.

Le FMC a à cœur de réaliser pleinement sa mission. Nous demeurerons une force positive et un partenaire dévoué au service de l'industrie canadienne de l'enregistrement sonore. Plus encore, nous continuerons d'appuyer la réussite des musiciens, des maisons de disques, des auditoires et des entrepreneurs actuels et celle de tous ceux qui s'évertuent à produire la trame sonore de notre avenir.

